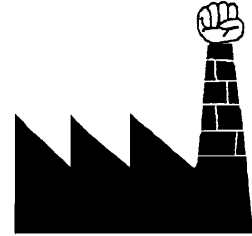


A CONTRE COURANT

syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



Un autre socialisme est possible : Schröder !

Depuis sa déroute du 21 avril, la sociale-démocratie française s'échine à reconstruire, sur les ruines de ses défaites électorales, un programme qui lui permettrait de retrouver les places institutionnelles (gouvernementales, parlementaires, municipales...) qu'elle vient de se faire prendre par la droite. Dans cet effort - plus ridicule que dérisoire - on peut l'observer, gesticuler, courir à hue et à dia à la recherches d'alliances, d'expériences et de personnalités sensés camoufler sa vacuité et donner un semblant de reflet rose à ses Hollande, Strauss-Kahn et Fabius! Croit-elle vraiment faire oublier les ravages de sa politique anti-sociale en allant mendier tantôt une caution sociale auprès de Lula, tantôt une caution syndicale en invitant Thibault-le-fossoyeur à ses Congrès, tantôt une caution internationaliste en essayant de s'incruster dans les rassemblements anti-mondialisation.

Cet effort n'est pas propre aux seuls socialistes français, il concerne l'ensemble de la sociale-démocratie occidentale prise en étau entre l'accentuation présente de la domination du capital et, en retour, la radicalisation de sa contestation. L'exacerbation des contradictions (sociales, politiques, idéologiques, écologiques...) dans la phase présente du capitalisme ruine les bases et le sens même d'une position réformiste. Car aussi longtemps que ne s'organisera pas et ne s'affirmera pas un rapport de forces clairement inscrit dans un horizon de rupture avec le capitalisme, le "réformisme de gauche" ne peut qu'être une politique au service du Capital et du renforcement de sa domination.

Il n'est qu'à regarder outre-Rhin. Quand, par le miracle d'une catastrophe naturelle, l'abyssale grossièreté de son opposition, et le renfort du Grand Timonier de l'opportunisme écologiste européen (Joschka Fischer), la sociale-démocratie se maintient au gouvernement, c'est sous les traits d'un Schröder. Elle contribue ainsi à créer des conditions politiques, non pas de "moindre mal" - comme on qualifié parfois le PS en France -, mais pires encore que celles d'une opposition à un gouvernement ouvertement libéral. En effet, la politique du socialiste Schröder n'est pas seulement aussi anti-sociale que celle du libéral Raffarin (certaines des dispositions de l'Agenda 2010, ce plan septennal de démolition de la sécurité sociale allemande sont plus néfastes encore que celles des réformes Raffarin), mais en outre elle paralyse la contestation et conduit à retarder et minorer l'émergence d'un mouvement social en Allemagne.

Ce n'est donc pas une politique à la Blair qui sommeille dans les cartons de l'ex-gauche plurielle, mais plutôt un "schröderisme" à la française. Or, face à la droite de combat, seule une gauche de combat, animée d'un esprit et d'une culture de rupture avec le capitalisme, peut défendre les intérêts du monde du travail - toute autre posture la condamnant aux compromissions, démissions et capitulation.

Les salariés allemands déçus par le "socialisme"



Les enfants chair à pub pour les guerres économiques ?

Touche pas à mon école !

“Les enfants constituent une cible de plus en plus prisée par les publicitaires, ce qui n’a rien d’étonnant quand on sait que les deux tiers des produits consommés par les enfants le seront encore à l’âge adulte et que ceux-ci sont de plus en plus souvent les prescripteurs des achats effectués par leurs parents. Or, pour certains, l’école représente le lieu idéal pour diffuser des messages publicitaires à l’intention des enfants : c’est là qu’ils se trouvent tous rassemblés et le lieu même tend à garantir l’intérêt et la qualité des messages qui y circulent.” (Rapport “Le marketing à l’école”, GMV Conseil, octobre 1998). Le développement de la publicité à l’école est inséparable de la volonté des Maîtres du monde de s’approprier son contenu éducatif.

L’école pour quoi faire ?

Il existe une différence fondamentale entre la mission ultime de l’école en France et aux États-Unis. L’école française se donne, en principe, pour but de développer l’autonomie des élèves, c’est-à-dire leur capacité de jugement. L’école américaine veut intégrer l’enfant dans son groupe. Elle a donc une visée plus fondamentalement normalisatrice. L’école française résiste mal malgré son histoire aux assauts du marché. Les concepts de “démocratisation de l’école” et d’accès au savoir pour tous sont, désormais, ouvertement et fortement contestés: la proportion de bacheliers dans une classe d’âge diminue depuis 1996 et le pourcentage d’enfants de milieux populaires à l’université décroît. Cette régression est conforme aux projets des dirigeants mondiaux. Le “Centre pour la recherche et l’innovation dans l’enseignement” de l’OCDE a présenté, en avril 2001, un rapport sur les scénarios prévisibles pour l’école du XXI^e siècle: dans deux scénarios sur six, les experts occidentaux prévoient une “déscolarisation” massive. La baisse programmée de la qualité de l’enseignement apparaît également comme une condition pour préparer la privatisation. Il faut que l’école publique soit invivable et inefficace pour que les familles recourent à des moyens plus onéreux de formation. L’essor des Nouvelles Technologies permettra de transférer, dans le cadre d’un secteur public résiduel, une partie des coûts sur les familles. L’OCDE ne cesse d’appeler à cette évolution en affirmant depuis 1996 que “les étudiants doivent payer tout ou partie de leurs cours”.

Pourquoi vouloir casser l’école ?

L’enseignement constitue le dernier grand marché disponible: il représente un pactole de 875 milliards d’euros par an soit autant que l’automobile (in Nico Hirtt, Les Nouveaux Maîtres de l’école, l’enseignement européen sous la coupe des marchés, EPO, 2003). L’enjeu est cependant tout aussi culturel: Les représentants du patronat le disent ouvertement depuis 1989. Leur but est d’influer sur le contenu des formations en imposant aux enseignants les “valeurs” dont a besoin le système pour former de bons “forçats” du travail et de la consommation. Les élites

savent que cette évolution sera néfaste culturellement. L’école vendue au marché sera aussi celle victime des petits boulots. Les Etats-Unis présentent de bons résultats scolaires jusqu’au moment où les adolescents se mettent à travailler régulièrement: 55 % des élèves de terminale étatsuniens travaillent trois heures par jour contre une moyenne de 18 % dans les autres pays développés.

Cette guerre contre l’école s’est traduite sur deux fronts:

1° Les sociétés transnationales sont parvenues à se regrouper pour définir des positions communes et offrir un front uni face aux Etats. Le GATE (Global Alliance for Transnational Education) est un groupe de pression composé de transnationales comme IBM, Coca-Cola, etc. Il prône la libéralisation de la totalité des services éducatifs. Le gouvernement des Etats-Unis a fait sien officiellement sa position: “Le secteur de l’enseignement a besoin du même degré de transparence, de transférabilité et d’interchangeabilité [...] d’absence de réglementation [...] que celui réclamé par les Etats-Unis pour les autres industries de service” (négociateurs américains à l’OMC, in October 16, 1998, the US Department of Commerce)

2° Les patrons européens considèrent aussi l’école comme un enjeu. Les dirigeants de quarante-sept sociétés européennes ont mis en place, en 1983, l’ERT (Table ronde européenne) clone européen du GATE américain. L’ERT augmente peu à peu ses exigences:

- en 1989, il prône la création d’un système commercial de télé-enseignement;

- en 1991, il ajoute que l’université doit devenir une industrie: “Cette entreprise doit vendre ses produits sur le marché de l’enseignement continu, qui régissent les lois de l’offre et de la demande”;

- en 1994, il précise que “la responsabilité de la formation doit, en définitive, être assumée par l’industrie [...] Le monde de l’éducation semble ne pas bien percevoir

le profil des collaborateurs nécessaires à l’industrie [...] L’éducation doit être considérée comme un service rendu [...] au monde économique [...] Les gouvernements nationaux devraient envisager l’éducation comme un processus s’étendant du berceau au tombeau [...] L’éducation vise à apprendre, non à recevoir un enseignement [...] Nous n’avons pas de temps à perdre”, etc. La Commission européenne suit largement ces recommandations. La banalisation de la pub à l’école est une pièce maîtresse sur l’échiquier.

La pub à l’école ? Bas les pattes !

“Les campagnes de dentifrice ont sauvé plus de caries que les cours obligatoires d’hygiène. Elles devraient être remboursées par la Sécurité sociale.” (Jacques Séguéla, L’argent n’a pas d’idées seules, les idées font de l’argent, Pointvirgule, Les Essentiels, Milan.)

Les rapports entre la pub et l’école sont paradoxaux: d’un côté, la pub ne cesse de violer le territoire scolaire, d’y imposer ses marques, ses repères, sa temporalité, ses rituels, etc.; de l’autre, la pub donne une mauvaise image de l’école; l’école représente tout ce qui s’oppose à la faillite des valeurs: la quête d’un sens, le goût de l’effort, la primauté du temps long, l’importance de la transmission, la primauté de la culture sur le paraître, la compétence plutôt que le casting, etc. Pub McDo: une prof invite tous ses élèves au “restaurant” McDo pour leur prouver qu’elle n’est pas ringarde. à la fin du film, on apprend qu’elle part à la retraite. Est-ce à dire qu’il faut mettre les profs à la retraite et les remplacer par Ronald et la “culture” McDo ?

L’école peut être le lieu idéal pour exercer la capacité de jugement des enfants ou pour ancrer des comportements de consommateur. L’enfant d’âge scolaire développe en effet ses valeurs et ses goûts: ce qui est acquis à l’école et durant cette période reste acquis toute la vie. La France compte 12 millions d’enfants scolarisés. Leur pouvoir de prescription est estimé à plus de 100 milliards d’euros. Le pouvoir d’achat personnel des 4-17 ans est de 4 milliards d’euros. Les deux tiers des produits consommés par les enfants le seront à l’âge adulte.



L'Europe face à la pub

Les arguties en faveur de la pub à l'école sont toujours les mêmes :

1 ° La pub est partout : il faudrait donc y préparer les enfants. Faut-il aussi les préparer à la pornographie envahissante ?

2 ° L'état se désengage de l'école : la pub pourrait voler à son secours ! Peut-on faire confiance aux transnationales pour éduquer nos enfants ?

3 ° Les enfants seraient de toute façon "immunisés" contre la pub : ils subiraient tellement de pubs depuis leur berceau qu'ils seraient vaccinés et donc beaucoup plus capables que leurs parents d'y résister. Est-ce pour cela que l'on voudrait manipuler les bébés de six mois ? L'Europe se considère pourtant comme incompétente en la matière. Elle peut réglementer nos fromages mais pas protéger nos enfants : *"Les instances de régulation de la publicité considèrent qu'elles n'ont aucune raison d'appliquer des règles particulières au milieu scolaire, leur intervention se limitant au contenu du message publicitaire indépendamment du moyen par lequel celui-ci est transmis"* (Rapport "Le marketing à l'école", GMV Conseil, octobre, 1998.)

L'Europe recommande plutôt des "Codes de bonne conduite". Ces Codes feraient merveille là où la publicité scolaire est autorisée en raison d'un vide juridique (Irlande, Italie, Pays-Bas, Autriche, Danemark, Espagne, Suède, Finlande et Royaume-Uni) et ils pourraient se substituer aux lois, là où elle est normalement interdite (Allemagne, Belgique, Grèce, Luxembourg, Portugal et... France).

La pub contre la laïcité

La France s'apprête à fêter le centenaire des lois organisant la laïcité. Si le but de la laïcité est de préserver la liberté d'opinion et de défendre le sens critique, alors l'invasion publicitaire est une menace. Nos anciens savaient que la pub est contraire à tout projet éducatif : c'est pourquoi, bien que beaucoup moins victimes de la pub que nous, ils avaient tenu à poser fermement le principe de son interdiction. Cette interdiction totale, qui existe depuis 1936, a été réaffirmée solennellement en 1952 puis dans les circulaires de 1967 et 1976.

L'Administration a cependant peu à peu violé sa propre règle. Un inspecteur a même été condamné, en 1993, pour avoir "méconnu le principe de neutralité scolaire" en s'associant au Crédit agricole. Le ministre socialiste de l'Éducation nationale, Jack Lang a alors, sous prétexte d'assouplir le principe de neutralité, conçu une nouvelle réglementation pour éviter de nouvelles condamnations... de l'Etat. Il a troqué la notion de laïcité contre celle de "neutralité commerciale".

La nouvelle circulaire du 28 mars 2001 constitue donc une brèche dans un dispositif protecteur puisqu'elle remet en cause l'interdiction : *"Les établissements scolaires sont libres de s'associer à une action de partenariat"* par laquelle une entreprise fournit des "documents qui seront remis aux élèves" et "peut être autorisée à signa-

ler son intervention comme partenaire dans les documents remis aux élèves. Elle pourra ainsi faire apparaître discrètement sa marque sur ces documents". Cette circulaire se présente bien sûr comme un "Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire" (sic). Le mauvais exemple est venu une fois encore du ministère : la marque de vêtements "Morgan", notamment, a été associée par Jack Lang à sa campagne contre la violence à l'école.

Que des marques fassent pression pour pénétrer le monde éducatif, on peut le comprendre, puisque c'est leur strict intérêt commercial. On admet beaucoup moins que les gouvernements choisissent de désarmer l'école au moment où elle est l'objet de ces attaques.

La pub dans les écoles maternelles et primaires

Les instances gouvernementales sont particulièrement conscientes des formes que prend la pub à l'école ainsi que de ses enjeux culturels. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire quelques phrases du rapport commandé officiellement par l'Europe à une officine spécialisée : *"Les matériels pédagogiques traitent le plus souvent des thèmes suivants : la nutrition et l'alimentation, l'énergie, l'eau, la santé et l'hygiène, la prévention routière, les devoirs du citoyen, l'économie domestique, les moyens de transport"*. Rien d'étonnant donc à ce que Colgate et Signal soient présents sur le terrain du brossage des dents.

La place de la pub à l'école est aujourd'hui telle qu'il serait impossible d'en dresser un inventaire, fût-il imparfait. Nous exposerons quelques cas en laissant au lecteur le triste privilège de compléter cette liste à partir de ses propres expériences.

- Nestlé fait la pub de son chocolat en poudre Nesquik et de ses céréales sous prétexte de présenter un petit déjeuner équilibré.

- Opération Kellogs dans les écoles maternelles, etc.

- Colgate-Signal fait sa pub sous prétexte d'éducation à la santé : brossage des dents et prévention des soins dentaires.

- Danone a conçu un coffret pédagogique "alimentation plaisir".

- McDonald's est présent jusque dans les cantines.

- Liebig propose son kit sur les légumes et l'équilibre alimentaire, etc.

- Renault propose un kit d'éducation à la sécurité routière.

La pub dans l'enseignement secondaire

Les collégiens et lycéens ne sont pas mieux protégés. La vente de produits se pratique, certes, depuis longtemps : magazines, photos de classe, boissons, friandises, etc. L'introduction des marques est en revanche beaucoup plus récente. La vente de magazines se fait désormais de façon agressive. Nous citerons quelques exemples :

- Candia : opération "capital génétique",

alimentation et santé" par le biais des professeurs de biologie de 3e (215 000 enfants touchés);

- Texas Instruments et Casio organisent des stages pour l'utilisation de leurs calculatrices toujours plus sophistiquées;

- Tampax distribue des dizaines de milliers de tampons dans le cadre d'un programme éducatif concernant les "premières règles". (Le marketing à l'école, GMV Conseil pour Commission européenne, octobre 1998.);

- Coca-Cola propose un dossier "découverte de l'entreprise";

- placards publicitaires dans les plaquettes de présentation des établissements (avec l'aval du ministère de l'Éducation nationale);

- mallettes pédagogiques sponsorisées (jeux, CD ROM, etc.);

- distribution gratuite (1996) d'agendas truffés de pubs;

- distributeurs de boissons, de barres chocolatées, etc. (pourquoi ne pas leur préférer des fontaines d'eau froide ou de lait?)

- mobilier scolaire sponsorisé par des marques (poubelle de classe);

- spectacle gratuit offert par des marques assurant leur promotion : spectacles Ronald McDonald's, voyage Disneyland, etc.;

- opérations "citoyennes" (sic) parrainées par des entreprises; ex.: journée environnementale dans les écoles primaires avec Leclerc. Les enfants sont vêtus, à cette occasion, d'un maillot avec la mention "Leclerc défend l'environnement" avec un bon gros logo; puis organisation d'un goûter collectif avec les produits de la marque;

- racolage à proximité immédiate de l'école : ce marketing de rue utilise systématiquement les petits "caïds";

- distribution de produits, de bons de réduction, etc.;

- Journée de l'enfance de l'UNESCO, parrainée par McDo;

- Gaz de France organise un concours d'affiches sur le thème du transport du gaz naturel;

- multiplication des accords entre l'USEP et des marques;

- distribution de produits de marques et de documents sur l'hygiène alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire;

- parrainage de soirées étudiantes par des fabricants d'alcool;

- journaux gratuits truffés de pub déposés dans les écoles;

- la banque CIC organise un jeu-concours boursier des "Masters de l'économie" : l'objectif est d'initier les jeunes lycéens à la bourse en formant des clubs de 5 élèves encadrés par un parrain (enseignant). Plusieurs associations comme Attac ont demandé l'interdiction de ce jeu dans l'enceinte des établissements publics (voir le précédent numéro d'ACC, NDLR) car il vise à inculquer des réflexes boursicotiers propices à une économie-casino. L'Association des professeurs de

sciences économiques s'est également opposée fortement à cette initiative commerciale. Le ministre socialiste de l'Éducation nationale Jack Lang a défendu cette campagne au nom de "la formation du citoyen et du consommateur". Jean-Luc Mélenchon, son ministre délégué à l'Enseignement professionnel, interdira, lui, ce concours dans les lycées professionnels. L'école doit respecter nos enfants et les protéger de la pub ! Les jeunes doivent se faire respecter et imposer le respect de la loi ! Quel exemple donnent certains chefs d'établissement prêts à vendre l'âme des élèves dont ils ont la charge pour quelques kopecks ? Les citoyens doivent se mobiliser pour obtenir l'abrogation de ce pseudo "Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire" qui, malgré le rappel du devoir de "neutralité" (circulaires du 27 avril 1995 et du 9 août 1999), ouvre, en réalité, les portes de l'école aux "marchands".



La situation américaine: Une anticipation possible ?

L'Europe doit-elle s'aligner sur le Canada ou les États-Unis ? Des entreprises canadiennes ont créé la "Conférence Kid Power" (pouvoir des enfants au Canada) pour défendre le droit des enfants à être considérés comme des consommateurs... comme les autres. Leur but est clair : faire tomber les ultimes résistances culturelles et obtenir une non-réglementation favorable à la publicité à l'école. Les entreprises de marketing scolaire pourraient alors vendre plus aisément leurs méthodes de psychociblage des enfants. Les écoles américaines récoltent 750 millions de dollars par an via la pub. Mais à quel prix ?

Nous donnerons quelques exemples :

- les élèves ont l'obligation de regarder des séquences de publicité à l'école en échange de gros paquets de dollars pour

leur établissement. Cette télévision (Channel One) existe, depuis 1990, dans tous les états, sauf ceux de New York et de Californie. La société Primedia installe gratuitement télévisions, magnétoscopes et antennes satellites et, en contrepartie, les élèves de 11 à 17 ans doivent regarder, pendant au moins 90 % des jours scolaires, un journal télévisé de dix minutes comprenant deux minutes de pub. L'impact est tellement fort que la séquence de trente secondes est commercialisée 150 000 dollars. Cette expérience concerne déjà plus de 40 % des lycées et collèges. Les lycéens qui se sont révoltés ont été sanctionnés, voire conduits au poste de police pour... non-respect du règlement intérieur ;

- des marques obtiennent, en échange de leur sponsoring, le droit de faire figurer leur logo sur les murs des lycées, dans les cours de récréation, sur le sol des gymnases (vêtements de sport) ou sur les rideaux des réfectoires (producteurs d'aliments ou de boissons), etc ;

- l'apprentissage à la lecture ou au calcul se fait souvent avec des personnages emblématiques de marques ou des mises en situation impliquant la consommation de produits de marque ;

- il existe une profusion de malles pédagogiques. Exemple d'un exercice tiré d'un ouvrage de mathématiques utilisé dans de nombreux états américains pour les élèves de CE2 : "Will fait des économies pour s'acheter une paire de Nike à 68,25 dollars. Si Will gagne 3,25 dollars par semaine, pendant combien de semaines devra-t-il économiser ?" etc. ;

- la soupe Campbell distribue un programme d'initiation à l'arithmétique qui permet de calculer combien sa soupe est plus épaisse que celle de ses concurrents (sic) ;

- General Mills propose de distribuer des bonbons pétillants de sa marque pour expliquer aux élèves le phénomène des sources géothermiques ;

- plus de 200 écoles maternelles américaines sont équipées d'une méthode d'apprentissage de lecture publicitaire sous prétexte que les petits savent identifier les logos des entreprises dès l'âge de deux ans ;

- des classes sont sponsorisées par des marques qui leur fournissent "gratuitement" des produits "pédagogiques" labellisés, des jeux, des cassettes vidéo, des cahiers d'exercices et des échantillons gratuits, etc. ; - des établissements imposent le port d'un maillot avec le nom ou le logo d'une marque, certaines écoles les imposent aux enseignants avec, au devant, le nom de l'école et, au dos, celui d'une boisson ;

- des écoles ont remplacé les bonnes vieilles images et bons points par des bons d'achat ou de réduction offerts par des marques ;

- les affiches publicitaires sont présentes dans les couloirs ;

- Pizza Hut a lancé son programme "Book It !" avec l'agrément du ministère de l'éducation. Les enseignants fixent des objectifs de lecture. Les élèves qui réussissent sont accueillis par le gérant d'un Pizza Hut qui leur offre autocollants, médailles, diplômes et une part de pizza gratuite. Plus de 300 millions d'enfants, du jardin d'enfants au CM2, ont déjà participé à cette opération ; plus de 175 millions de parts de pizza gratuites ont, également, été distribuées ;

- Kellogg's organise un jeu-concours "éducatif" pour les élèves des écoles primaires qui doivent collecter des symboles de la marque. La marque verse 10 cents l'exemplaire au profit de l'établissement. L'école participe à un tirage au sort pour obtenir du matériel scolaire ;

- Domino Pizza distribue gratuitement des manuels scolaires dans les écoles mais proportionnellement au nombre de pizzas commandées à la cantine ;

- les établissements scolaires signent des contrats d'exclusivité avec des géants du soda prévoyant des objectifs de vente, par exemple 50 canettes minimum par an et par élève ainsi qu'un nombre minimal de distributeurs dans les couloirs, etc. Des écoles et universités s'engagent, aussi, à vendre une marque, ce qui aboutit à ne plus offrir d'autre choix même dans les cafétérias ;

- développement de la publicité dans les autobus scolaires ;

- "Journée Coca-Cola" ("Coke Day") : des établissements organisent des journées à la gloire de la marque. Mike Cameron, étudiant de Greenbrier High School, à Evans, au Colorado, a été suspendu car il portait un polo "Pepsi" le jour du "Coke Day" "ruinant" ainsi une photographie à la gloire de Coca sur laquelle les élèves habillés en rouge et blanc formaient le mot "Coke". Cette journée devait rapporter 10 000 dollars à cet établissement ;

- organisation de simulations d'entretiens d'embauche avec des représentants de sociétés : un élève, ayant expliqué à un gérant de McDo qu'il ne comptait pas travailler dans une entreprise "qui ment aux consommateurs et ravage la forêt amazonienne" a dû présenter publiquement des excuses ;

- opération Nuit des profs : les profs aident les équipiers McDo pendant quelques heures, les écoles empochent 20 % de la recette sur les ventes de ce jour, etc ;

- voitures d'instituteurs couvertes d'autocollants publicitaires pour des céréales (General Mills versait 250 dollars par instituteur) ;

- General Mills organise dans les écoles des dégustations d'échantillons de ses produits lors des cours de sciences. Exemple amuse-gueule à base de fruits ;

- programme d'Education Market Resources (EMR) : il s'agit de contrats de partenariat entre des écoles et des sociétés de marketing spécialisées dans l'étude du comportement d'achat. Les élèves sont "loués" à des sociétés spécialisées pour former des panels ce qui permet de les uti-

liser/exploiter comme précurseurs de tendance. Avec étude scientifique de leurs comportements d'achat. Tout ceci bien sûr durant les cours. Jusqu'à 10 % du temps scolaire.

Pour "une rentrée sans marques" !

Cette invasion de la pub à l'école est une couleuvre dure à avaler. Les protestations se multiplient dans de nombreux pays : réaffirmation du principe d'interdiction de la pub dans certains établissements, initiatives de la part de parents, d'élèves, d'éducateurs, etc. La lutte contre la pub à l'école prend aujourd'hui deux formes :

- le refus des jeunes d'être transformés en "hommes-sandwichs";

- le refus des enseignants d'être instrumentalisés par des marques. La pub à l'école, c'est :

- une confusion des registres : Est-on à l'école pour apprendre à devenir un "bon consommateur" ? La pub c'est l'anticulture par excellence. L'école doit redevenir un lieu de transmission de la culture !

- une confusion des genres : La pub c'est du "flilage" et de la manipulation. L'école doit redevenir un lieu de confiance et d'éveil !

- une violence pas seulement symbolique : Comment s'étonner que cette violence secrète une autre violence ? Le racket ne concerne pas des produits de marque par hasard ! Interdire la pub et les marques à l'école, c'est nécessaire pour faire reculer la violence et créer les conditions de l'accès à la culture ! L'enjeu n'est pas d'ouvrir (sic) ou de sanctuariser l'école. C'est d'élargir la laïcité, seule capable de développer l'autonomie : Nos anciens ont bouté les "curés" hors de l'école. Il nous appartient aujourd'hui d'en chasser le marché. Les enfants ne sont pas de la chair à pub. Pas de "dealers" de marques à proximité ou dans les écoles. Pas de Pub et pas de marques dans les écoles ! Créons des "comités pour une rentrée sans marques !" Transmettons le goût de la révolte aux plus et aux moins jeunes !

Paul Ariès

Politologue, université
Lyon II

La gravité des menaces que fait peser sur le système éducatif un capitalisme plus arrogant et destructeur que jamais - et que le texte précédent de Paul Ariès met bien en évidence - ne semble pas inquiéter comme il le faudrait celles et ceux qui donnent priorité à la bataille contre le foulard à l'école. S'investir à fond contre un bout de chiffon, même symboliquement très chargé, est-ce bien judicieux ? N'est-ce pas oublier le contexte et les problèmes majeurs qui se posent ? Si nous publions le texte ci-dessous, qu'un enseignant militant, Janos Borovi, a envoyé au site du "Réseau des Bahuts", c'est que nous pensons qu'il soulève des questions pertinentes dans un débat qui n'en finit pas de resurgir depuis 14 ans.

Vous commencez à me les gonfler.

Il y a encore trois semaines, il n'y avait rien sur les listes de diffusion des ex-grévistes, calme, trop calme, pourtant le gouvernement mettait en pratique ses plans combattus par la grève.... La casse de l'Ecole, du système de protection sociale (Sécu, chômage), la mise en place d'un système de répression sociale (lois Perben, Sarkozy) avançaient, face à ça, on a eu des manifs squelettiques, les nez plongés dans les cahiers de texte, à part quelques enragés, c'était le calme plat.

Puis la "bonne cause" est arrivée, on peut s'exciter pas cher. Des dizaines de messages par jour, des textes qui affluent sur les listes, dans la presse.... Contre le gouvernement et ses mesures liberticides et de régression sociale ? Mais non ! C'est pour soutenir, dans l'énorme majorité des messages et souvent sur un ton quasi hystérique et insultant, l'expulsion de leur lycée deux filles d'Aubervilliers qui portent le voile islamique. Là, évidemment, l'ennemi à abattre est plus à la portée, il s'agit de deux pauvres filles et pas du pouvoir avec son état, sa majorité, sa police etc.... Et c'est plus épanouissant aussi, les expulseurs se retrouvent dans l'eau tiède d'une majorité, tous ensemble, tous, ou presque : une bonne partie de l'extrême gauche "RRRévolutionnaire", les chevenementistes, les laïcs de gauche, les franc-maçons... tous plus "laïcs" les uns que les autres. C'est pas beau ça, quand un ex-gréviste peut écrire : "Pour une fois, je suis d'accord avec mon recteur" ? Tous, derrière l'étendard de la république "laïque", dont la soi-disant "laïcité" transpire par toutes les institutions, n'est-ce pas ? Tant qu'à faire, pourquoi pas derrière les CRS "laïques", il y a le mot "républicaine" dedans ? Cela vous choque, Messieurs et mesdames les censeurs ? Tant pis.

Une question qui me tracasse : pourquoi on n'entend pas ces grands défenseurs de la laïcité de se déchaîner contre les violations ETATIQUES de la laïcité et de la neutralité de l'Ecole dont ils réclament ? Par exemple, comment ça se fait-il que les aumôneries catholiques soient installées tranquillement, avec curés de service à la clé, dans les murs de plusieurs grands lycées parisiens de l'Education nationale ? Comment se fait-il qu'on entende si peu de voix quand, il y a pas longtemps l'état "républicain et laïc" a créé un CAPES de religion ? Et le financement avec nos sous des écoles privées confessionnelles sous contrat ? C'est des bricoles tout ça ?

Ce distinguo dans les protestations ne serait pas dû, par hasard, au fait qu'il s'agit à Aubervilliers du voile islamique ? En grattant un peu, ne pourrait-on pas découvrir chez certains, un sentiment anti-islam et/ou anti-arabe qui se mêle à l'émotion sincère (pas pour autant juste à mon sens) chez d'autres ? On se pose la question, quand on lit les cris d'effroi sur les soi-disant légions d'islamistes, couteau entre les dents, qui vont s'engouffrer dans la brèche ouverte à Aubervilliers, si l'on laisse Alma et Lila poursuivre leurs études avec leur voile (elles ont proposé de mettre des voiles avec des petits cœurs, mais ça n'a pas plu non plus.) A propos, ça vous dit rien peut-être, mais si n'était pas tragique on pourrait en rire un peu : les deux "islamistes" qui mettent en cause notre chère système d'éducation laïc gagné à la sueur de notre front" s'appellent Lévy, leur père se dit "juif sans Dieu", il est avocat du MRAP, elles vivent avec leur père, leur mère, séparée, est kabyle et non pratiquante. Leur père, bien entendu n'est pas d'accord avec ses filles dans cette histoire de voile, mais fustige, à juste titre, les "ayatollahs de la laïcité". C'est donc par cette famille, selon certains, que l'"Islam conquérant" s'introduirait au lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers ? Il faut arrêter à débloquer, ne croyez-vous pas ?

Ce qui m'embête, et ce qui qualifie ces excités du clavier, que pendant ce temps là, Raffarin et C^o poursuit tranquillement ses mauvais coups. Et tout passe dans le quasi-silence et résignation. Hier, au Sénat, passait l'amendement de la loi Sarkozy, qui punit d'une amende de 3750 euros et de trois ans d'interdiction de territoire (expulsion) tout sans papiers qui travaille (il est obligé) au noir. Cet amendement au code du travail introduit une modification esclavagiste à la loi Sarkozy, les patrons ont tous le droit. Hier, il y avait 3-400 personnes devant le Sénat pour manifester contre, dont 90% de sans-papiers. Où étaient ceux et celles, qui, y compris à gauche et à l'extrême gauche, se sentent ce besoin irrésistible de faire virer les sœurs Lévy ? Ou encore autre chose : la marchandisation de l'Ecole, la propagande de l'armée dans les Ecoles. Pourquoi tout ça ne déclenche pas les protestations de même envergure ? Croit-on que tout ça affecte moins l'Ecole parce que l'Etat et le MEDEF se réclament, en parole, de la laïcité ?

Encore autre chose : dans mon collège de la banlieue parisienne, dans une grande cité, on a eu une fille voilée, il y a une quinzaine d'année, au moment quand tout a commencé avec l'affaire de Creil. L'équipe pédagogique était divisée, la moitié voulait accepter l'élève voilée l'autre non. Alors on s'est arrangé pour qu'elle aille dans une classe avec des profs qui l'acceptait, un an après elle ne portait plus le voile. Ce n'est pas une recette universelle, mais nous avons refusé, contrairement à Creil, de porter l'affaire devant les médias, de fabriquer une martyre, nous avons continué à offrir à cette élève le droit à l'éducation.

J'affirme que je n'expulserais pas les sœurs Lévy de mon cours, ni au nom de la laïcité, ni au nom de la lutte contre l'oppression de la femme. Non plus quelqu'un avec la kippa ou une croix. Je leur assurerais, quant à moi, le droit à l'éducation dans leur lycée ou collège. Et en affirmant ça, j'invite mes collègues à s'attaquer aux vrais ennemis, aux fabricants de la misère et répression sociale, dont se nourrissent les extrémistes religieux de tout bord.

Là il y a du boulot, évidemment c'est plus prenant et plus difficile qu'à s'en prendre à deux lycéennes.

János, Le 9 octobre 2003

Eveiller le désir d'une lutte collective (1)

Peu de résistances

Comme bien d'autres pays, la France subit actuellement une régression sociale inédite. De concert avec le patronat et le capitalisme mondial, le gouvernement est en train d'accélérer spectaculairement la privatisation ou le démantèlement des biens publics, et en particulier de tous les dispositifs de solidarité sociale (retraites par répartition, santé publique, indemnisation du chômage, etc.). Rien d'étonnant à cela. La droite, le Medef et le grand capital jouent là leur rôle, comme convenu. Ce qui est un peu plus mystérieux, c'est qu'une offensive aussi brutale ait suscité jusqu'à présent si peu de résistances. Bien sûr, les explications ne manquent pas. Mais justement, il y en a peut-être trop, et il n'est pas toujours facile de les harmoniser. Par exemple, on entend souvent dire : *la population ne réagit pas parce qu'elle vit encore trop bien, endormie dans son confort*. D'un autre côté, on nous assure que les principales victimes du néo-libéralisme sont trop préoccupées par leur survie pour pouvoir s'investir dans des luttes sociales ou politiques. Alors, y a-t-il trop de pauvreté ou trop de richesse ?

L'opposition entre pauvres et nantis

Les deux thèses sont difficilement conciliables, en apparence, mais elles ont un sens si on les prend ensemble, comme deux côtés indissociables d'une même réalité. Ce qui bloque le désir de contestation, ce n'est pas le fait d'être pauvre ou « nanti » (comme s'il fallait trouver un « juste milieu », comme si les petites classes moyennes étaient naturellement plus révolutionnaires que les autres), c'est plutôt *l'opposition* entre pauvres et « nantis ». C'est cette division qui empêche la constitution d'un mouvement social fort. Les plus pauvres n'ont pas le sentiment de faire partie du même monde que les « nantis », et ne voient pas pourquoi ils lutteraient à leurs côtés. Quant aux « nantis », ils n'ont pas toujours envie de s'avouer qu'ils ont quelque chose en commun avec ces va-nu-pieds. Ils préfèrent le plus souvent se cantonner à des revendications corporatistes, voire se contenter des avantages qui leur restent, s'estimant heureux d'être moins tondus que d'autres. Utilité politique de la précarité et de la misère, qui permettent aux moins pauvres de se résigner à leur sort. Naturellement, cette division est savamment entretenue par un matraquage médiatique, qui monte les précaires contre les « privilégiés », culpabilise ces derniers, et fait accepter à tous la loi d'airain de la concurrence sauvage (sauvage pour les travailleurs, s'entend, car les grandes entreprises savent très bien transgresser leurs principes libéraux

quand ça les arrange). Mais cette propagande n'aurait pas d'efficacité si elle ne s'accompagnait, depuis plus de vingt ans, d'une profonde restructuration du monde du travail, qui a multiplié les statuts et les degrés de précarités (CDI, CDD, sous-traitance intérim, chômage, RMI, et bientôt RMA...). A ces divisions légales se rajoutent des discriminations illégales mais tolérées : entre hommes et femmes, blancs et colorés, réguliers et clandestins, etc.

Tout cela est bien connu. Ce qui l'est moins, c'est la solution à ce problème. Comment faire pour convaincre une large fraction de la population qu'elle a intérêt à s'unir contre le néo-libéralisme, voire contre le capitalisme ? Apparemment, la solution est simple : il suffit d'expliquer aux gens qu'ils ont tout à gagner, pour leur proches et pour eux-mêmes, à refuser un système qui ne profite qu'à une petite minorité. Nul besoin d'être un génie en économie pour comprendre, par exemple, que le rallongement de la durée des cotisations va en pratique diminuer considérablement le montant des retraites. De même, il est facile de voir qu'une meilleure répartition des richesses permettrait d'éviter cette régression sociale. Seulement, des arguments techniques ne suffisent pas à mobiliser les gens. Le calcul utilitaire n'a jamais été le moteur principal des luttes sociales. Une personne isolée peut bien *souhaiter* l'émergence d'un mouvement collectif qui défende ses intérêts. Mais si elle n'a pas déjà le sentiment d'appartenir à une collectivité, si elle ne se sent pas solidaire de ses semblables, elle n'aura pas le *désir* de s'adjoindre à un mouvement encore très minoritaire. Elle se dira au mieux : « A quoi bon ? Les jeux sont faits... » ; au pire : « Je vais me faire récupérer par ces politiciens gauchistes, ou par ces salauds de fonctionnaires corporatistes... » Et si, par-dessus le marché elle est salariée dans le privé, elle ne prendra pas le ris-

que de contester le patronat. Quand on a la « chance » d'avoir un boulot (même mal payé, stressant, épuisant), on ferme sa gueule.

L'identification à un groupe

Toute la difficulté, c'est donc de comprendre comment des personnes peuvent s'identifier à un groupe. Problème en apparence insoluble, car si on n'est déjà isolé, si on ne pense plus qu'à son intérêt privé, on n'a pas spontanément le désir de s'investir dans une lutte collective. Mais peut-être le problème est-il mal posé. Nous sommes tellement imprégnés de l'idéologie libérale que nous imaginons les individus comme des éléments indépendants, naturellement égoïstes, raisonnant d'abord en termes d'intérêt privé. Or, l'être humain est un animal social. Même l'égoïsme ne peut apparaître qu'au sein d'une société. C'est toujours par rapport à autrui que nous prenons conscience de notre *ego*, de notre singularité. Même un phénomène aussi anti-social que la compétition à outrance est encore un phénomène social. Car ce qui est recherché, dans la compétition, c'est justement le regard des autres, le fait d'être reconnu, admiré, voire jalouxé par le groupe. C'est donc en fonction du groupe qu'on agit, même et surtout lorsqu'on cherche à s'en démarquer. Rien de plus grégaire que l'individualisme. D'ailleurs, si l'on y regarde bien, les gens ne sont pas si attachés qu'on le pense à leur petit intérêt personnel. Sinon, comment expliquer que tant de gens risquent leur vie pour des causes collectives ? Et je ne parle pas seulement de nobles combats contre l'injustice sociale, ni même du fanatisme religieux ou nationaliste. Tous les jours, sous la pression d'un groupe, des individus mettent en jeu leur propre vie, que ce soit dans des guerres, dans des entreprises (ou chacun sait qu'il risque d'attraper un cancer, par exemple) ou, d'une façon plus banale encore, dans des groupes d'amis qui n'hésitent pas à prendre la voiture après s'être bourrés la gueule. Le problème n'est donc pas de savoir comment un individu peut s'identifier à un groupe, car une telle identification s'opère chez tout être humain. Rien de plus facile que de sortir de l'individualisme et d'agir collectivement. Rien de plus difficile, en revanche, que d'agir pour une collectivité qui en vaille la peine. Tout le problème, c'est d'éviter le piège des identifications aliénantes : identification à un groupe trop restreint et exclusif (corporatisme, nationalisme...); identification à la classe dominante, dont on reprend – consciemment ou non – le discours et les comportements; identification à un groupe purement chimérique (la « race », en particulier).

(A suivre)



Lettre ouverte à mes amis juifs

Chers amis,

J'ai longtemps hésité à vous écrire cette lettre, tant son sujet recèle de pièges. Aussi en ai-je différé depuis de nombreux mois la rédaction, jusqu'à ce que je me convainque que la différer davantage ne pouvait être de ma part qu'un effet de mon manque de courage. Car vous êtes en danger; et il serait par conséquent coupable de ma part de ne pas au moins vous mettre en garde contre le danger qui vous menace. Ce qui est la forme minimale du secours que je peux vous apporter.

Le danger est celui que vous fait courir la dynamique actuelle du conflit israélo-palestinien. Bien qu'elle s'inscrive profondément dans le cours passé de ce conflit, cette dynamique s'est brutalement à la fois accélérée et infléchie sous l'effet de l'échec du processus de paix lancé par la conclusion des accords d'Oslo; du déclenchement de la seconde Intifada; de la poursuite, à grande échelle, de la politique de colonisation des territoires occupés, avec son corollaire immédiat, l'instauration d'un véritable régime d'apartheid au sein de ces territoires; le tout débouchant sur un cycle infernal d'actes de terrorisme de part et d'autre.

Si cette dynamique est dangereuse pour vous, c'est bien évidemment par les réactions qu'elle suscite chez certains de ceux qui, dans cette affaire, soutiennent un camp ou un autre. Mais le pire danger ne se situe pas nécessairement là où vous pourriez le penser.

En effet, il ne me semble pas résider dans une remontée de l'antisémitisme en France. Certes, on a assisté au cours des deux-trois dernières années à une recrudescence de propos ou d'actes antisémites. Mais, d'une part, le nombre en est somme toute resté limité. Tandis que, d'autre part, ils n'ont été que le fait de minorités qui, épousant le parti de la cause palestinienne, ont fait de tout juif un ennemi de principe sur la base de l'équation doublement réductrice juif = sioniste = partisan de Sharon. Une équation qui, dès qu'elle se trouve énoncée comme telle par eux, se retourne contre eux, tant elle apparaît chargée d'antisémitisme.

Malheureusement pour vous, ces minorités antisémites ne sont pas les seules à utiliser pareille équation. Elle est aussi en usage dans l'autre camp. Et là se situe le vrai danger pour vous.

C'est en effet au nom de cette même équation que les porte-parole autorisés du judaïsme en France, regroupés au sein du CRIF, mais aussi bon nombre d'intellectuels juifs ou se revendiquant de la défense de l'identité juive, ont cher-

ché à assimiler toutes les critiques adressées ces dernières années à l'actuelle politique israélienne (à la politique de l'actuel gouvernement israélien), comme plus largement toute critique du sionisme, à de l'antisémitisme. Assimilation ignoble, destinée à déconsidérer l'interlocuteur ou, du moins, à jeter le soupçon sur lui. Stratagème rhétorique qui permet de se soustraire à l'obligation de répondre pour de bons à ces critiques qui, dans le fond, se ramènent tout simplement à cette triple proposition indiscutable: le sionisme est un nationalisme, ni pire ni meilleur qu'un autre; comme tout nationalisme, ni plus ni moins qu'un autre, il est potentiellement criminel; et c'est de cette potentialité criminelle dont il donne actuellement la preuve dans et par la politique du gouvernement Sharon. Et, pour que les choses soient bien claires, j'ajouterai que les mêmes propositions peuvent se décliner à propos de la cause palestinienne. Que l'on ait affaire à un nationalisme oppresseur d'un côté et à un nationalisme opprimé de l'autre ne change rien à l'affaire.

Mais cette assimilation ignoble entre antisionisme et antisémitisme n'est pas destinée à réduire au silence seulement les critiques adressées au premier, quelle qu'en soit l'origine. Elle est également destinée à enrôler tous les juifs, tous ceux qui se reconnaissent à un titre ou à un autre dans une identité juive, sous la bannière du sionisme. Autrement dit, l'équation fonctionne aussi *a contrario*: si antisionisme = antisémitisme, alors sionisme = judaïsme. Et c'est bien à ce titre que les mêmes représentants officiels du judaïsme en France et les mêmes intellectuels ont cherché à faire taire toutes les voix s'élevant du sein des communautés juives, en France comme ailleurs dans le monde (à commencer par Israël), pour critiquer l'actuelle politique israélienne, voire le projet sioniste lui-même.

Là se situe, à mon sens, le véritable danger pour vous, mes amis. Que vous puissiez ne pas voir tout ce qui sépare le judaïsme du sionisme et, plus encore, de ce qu'il est devenu et est en train de devenir; que vous puissiez laisser le premier se réduire au second, plus exactement à ce que le second en a fait ou veut en faire. La place me manque ici pour développer ce point; ceux que les quelques lignes suivantes ne satisferont pas pourront toujours se reporter à l'ouvrage que vient de faire paraître sur ce même thème Jacques Aron, sous le titre parfaitement explicite, *Le sionisme n'est pas le judaïsme*¹.

Comment est-il possible de réduire et encore plus de confondre avec une idéologie nationaliste, qui vire nécessairement au rejet haineux et criminel de l'autre (national), une pensée qui, au

cours de près de deux millénaires de diaspora, s'est caractérisée par sa capacité de s'ouvrir à toutes les influences tout en restant elle-même? De s'élever en un mot à l'universel tout en restant toujours singulière? Comment est-il possible de confondre avec une idéologie nationaliste qui fétichise un Etat (donc un territoire, des frontières, une langue, une monnaie, etc.) la culture d'un peuple sans Etat, dont l'identité n'est pas inscrite dans de pareils éléments fétichisés mais dans une tradition et dans la perspective messianique du salut, donc en définitive dans une mémoire et une anticipation (ce qui lui a toujours valu l'incompréhension haineuse de tous les nationalismes)? Comment est-il possible de confondre une idéologie nationaliste est une pensée qui a su nourrir, par son universalisme tout comme par son messianisme, l'utopie révolutionnaire (si bien que les intellectuels révolutionnaires issus du judaïsme sont légion)? Comment est-il possible à une pensée dont l'humour est légendaire de se laisser embriquer dans une entreprise aussi sinistre que celle qui consiste à construire et défendre un Etat et, pour cela, à ne pas hésiter à opprimer un autre peuple? Non seulement le sionisme n'est pas le judaïsme mais il en est même la négation. Et je tremble à l'idée que certains d'entre vous puissent ne pas s'en rendre compte, en cédant aux anathèmes aveuglants et aux injonctions mobilisatrices de ces sergents-recruteurs du sionisme que sont les représentants communautaires et leurs idéologues attirés.

Certains critiques, imbéciles plus encore que criminels, du sionisme vont répétant que Sharon = Hitler: que les exécutions ou massacres régulièrement commis par l'armée israélienne sont assimilables à une entreprise de génocide du peuple palestinien. Ceux-là ne savent certainement pas (ou ne veulent pas savoir) ce qu'ont été Auschwitz et Treblinka ou simplement la liquidation du ghetto de Varsovie. Ils se pourraient cependant qu'ils aient raison sur un point, bien involontairement. Au cours du siècle dernier, le judaïsme européen a subi l'assaut génocidaire du nazisme, ce nationalisme exacerbé en racisme d'Etat. C'est un autre type de nationalisme, qui se prétend son continuateur, qu'il lui faut aujourd'hui affronter. Et ce que le premier a échoué à réaliser par voie d'agression externe, il faut craindre que le second ne le réalise par voie de perversion interne.

Alain Bihr

¹ Didier Devillez Editeur, Bruxelles, 2003.

Contre l'arrêté du 24 juillet 2003

Mobilisation générale des associations contre l'arrêté du 24 juillet 2003 qui classe " *Secret défense* " les informations relatives aux matières nucléaires.

Communiqué de presse des associations et syndicats partenaires

L'information interdite

Le 9 août 2003 paraissait au JO un arrêté relatif au secret défense, daté du 24 juillet 2003 et signé par le Haut fonctionnaire de Défense, au nom du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. **Ce texte stipule que les informations relatives aux " matières nucléaires " présentent un caractère de secret de la défense nationale et qu'elles doivent en conséquence être classifiées.**

La portée de ce texte est considérable. En effet :

1/ le terme de " **matières nucléaires** " englobe tous les types de combustibles, neufs ou irradiés, et la plupart des déchets radioactifs. Toutes les étapes de l'industrie nucléaire sont donc concernées, de la fabrication du combustible jusqu'à son retraitement et au stockage des déchets radioactifs. Seule l'extraction du minerai échappe à l'omerta... mais il est vrai que toutes les mines françaises ont fermé !

2/ les termes choisis pour définir la nature des informations classifiées sont particulièrement extensifs : surveillance, confinement, suivi, comptabilité, transport, vulnérabilité, exercice de crise... Avec de telles définitions, n'importe quelle information est susceptible d'être frappée d'interdit.

L'arbitraire et le secret vont désormais régir l'information sur le nucléaire civil qui s'aligne ainsi sur le nucléaire militaire.

Quiconque enfreindrait l'interdit s'expose à des poursuites assorties de peines excessivement lourdes, pouvant aller jusqu'à 7 ans d'emprisonnement ou plus de 100 000 euros d'amende (cf. art. 413-10 du code pénal). Une véritable épée de Damoclès pèse désormais sur les associations et les journalistes qui publieraient des informations jugées dérangeantes par l'Etat ou par les exploitants.

En accédant à la demande de Cogéma-Areva, le gouvernement a choisi de museler l'information sur les risques. Cela ne les fera pas disparaître, bien au contraire ! Empêcher associations et syndicats d'alerter l'opinion sur le passage de convois de plutonium en plein centre-ville aidera assurément la Cogéma... mais certainement pas les populations exposées au risque.

L'alignement du nucléaire civil sur le nucléaire militaire

L'arrêté *Secret défense* n'est pas un dispositif isolé. **D'autres modifications réglementaires renforcent le contrôle de l'information et octroient au ministère de la Défense nationale des pouvoirs inédits en matière de nucléaire civil.** Le 10 septembre 2003 était publié un décret présidentiel (n°2003-8

En plein délire

Avec ce texte, on tombe en plein délire. Depuis quelque temps, devant l'accroissement du poids des antinucléaires et de celui de l'opinion publique qui devient de plus en plus inquiète, les nucléocrates privés et le pouvoir politique ne cessent d'affirmer l'avènement de la transparence en matière atomique. Le gouvernement prétend avoir ouvert un grand débat démocratique sur l'énergie : en fait, une mascarade. Il ne cesse par le clapet de Raffarin de parler de "dialogue social".

Et, tout à coup, au plus fort de la canicule, tombe un arrêté ministériel qui muselle toute information sur la question par assimilation du nucléaire civil au nucléaire militaire et le classe "secret défense". On ne craint pas la contradiction ni le ridicule dans les hautes sphères pro-nucléaires où se prennent les décisions. Ces gens-là peuvent-ils être crédibles ?

Par ailleurs comment ne pas rapprocher la publication de cet arrêté de la campagne d'ores et déjà lancée par le ministre de l'Industrie, Nicole Fontaine, c'est à dire par le gouvernement, pour rendre opérationnel le fameux EPR, "réacteur du futur", malgré les dénégations hypocrites du 1^{er} ministre. Il apparaît clair que les dispositions de cet arrêté s'inscrivent parfaitement dans l'optique de la criminalisation du mouvement social, même dans les formes les plus atténuées de celui-ci. Ce muselage de l'information est-il une des prémices d'une atteinte plus large du droit constitutionnel à l'expression, à l'opinion et à la contestation ?

ACC

PETITION

Pour la défense du droit à l'information. Contre l'arbitraire du SECRET DEFENSE

Je demande l'annulation de l'arrêté du 24 juillet 2003 qui classe secret défense la quasi-totalité des informations relatives aux matières nucléaires (combustibles neufs, irradiés, déchets radioactifs...) et place ainsi hors de tout contrôle démocratique la majeure partie des activités nucléaires et des risques qu'elles génèrent.

Adopter un texte dont le champ d'application est aussi flou qu'étendu, ouvre la voie à tous les arbitrages. Un simple arrêté ministériel n'a pas la légitimité pour restreindre aussi gravement le droit à l'information et faire peser des menaces de procès, d'amende et d'emprisonnement sur tous ceux qui se battent pour la préservation de notre environnement et de notre santé.

Ces dispositions sont indignes de notre démocratie.

Nom

Prénom

Adresse

Pétition à adresser à la CRIIRAD par courrier (471 Av. Victor Hugo 26000 Valence) ou par télécopie (04 75 81 26 48) Téléphone : 04 75 41 82 50 - Site internet : www.criirad.org

Le texte de la pétition est téléchargeable sur : http://www.sortirdunucleaire.org/Petition_Secret_defense.rtf ou http://www.sortirdunucleaire.org/Petition_Secret_defense.htm

Pour un vrai service public de l'électricité sans nucléaire

Appel du Réseau Sortir du nucléaire à une très large mobilisation

65) portant création d'un "comité interministériel aux crises nucléaires ou radiologiques" qui remplace le "comité interministériel de la sécurité nucléaire" instauré en 1975. Le changement est radical : il s'agit désormais de gérer l'accident (et non plus le fonctionnement normal des installations nucléaires) et cette gestion est placée sous la direction du ministère de la Défense nationale, que l'accident survienne sur une installation civile ou militaire ou au cours d'un transport. Le secrétaire général de la Défense nationale est ainsi chargé de la planification et l'évaluation des mesures à prendre, de la coordination des différents ministères et c'est à lui que revient la responsabilité d'informer le président de la République et le Premier ministre.

Déjà, en 2002, le ministère de la Défense nationale devenait, avec celui de l'Industrie, **le principal ministère de tutelle de l'organisme officiel d'expertise (IRSN)**, à même d'intervenir aussi bien sur les dossiers civils que militaires. Les ministères de la Santé et de l'Environnement étaient relégués au deuxième plan et celui du Travail carrément exclu alors que plus de 200 000 travailleurs sont professionnellement exposés aux rayonnements ionisants.

Les associations signataires ont choisi de se mobiliser pour défendre le droit de chacun d'être informé sur le nucléaire et ses dangers. Elles considèrent qu'un simple arrêté n'a pas la légitimité pour restreindre aussi radicalement la liberté d'expression.

Ce texte est indigne d'une démocratie. Il doit être abrogé.

La CRIIRAD - Le CDRPC - GREENPEACE - Le CRILAN - L'ÉCOLOGISTE - ACDN - Le GSIEN - AIRE - La FGTE - CFDT - Le CNIID - Le réseau *Sortir du nucléaire* - France Nature Environnement - Tchernobyl - Les collectifs BURE-Stop - Agir pour l'environnement - Le Forum plutonium - SUD rail - Le réseau *Action climat* - France Libertés - Les Amis de la terre - Nature et Progrès - Sciences citoyennes - Stop Mélox et MOX - Robin des bois - L'AFMT - STOP Golfech - La Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets radioactifs. (Bien d'autres associations ont accueilli favorablement la pétition mais n'ont pas encore pu réunir leur conseil d'administration...).

Ces associations **demandent l'abrogation de l'arrêté du 24 juillet 2003 qui classe SECRET DEFENSE la quasi-totalité des informations relatives aux matières nucléaires (combustibles neufs, irradiés, déchets radioactifs...)** et place ainsi hors de tout contrôle démocratique la majeure partie des activités nucléaires et des risques qu'elles génèrent et invitent tous les citoyens français à signer et à faire signer la pétition afin de manifester leur attachement au droit à l'information et leur refus de la militarisation du nucléaire civil.

Contacts presse : Réseau «Sortir du nucléaire» : Stéphane Lhomme au 06 64 10 03 33Coord°nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs : Michel Marie au 03 25 04 91 41 L'Écologiste : Thierry JACCAUD au 01 43 46 36 99 CRIIRAD : 04 75 41 82 50 ou Roland Desbordes au 06 86 18 01 87

Si on ne fait rien, on va vers un AZF nucléaire⁽¹⁾ : ainsi s'exprimait, le 14 octobre 2003, Jean-Pierre Bernasconi, le secrétaire général du syndicat CGT de la centrale du Bugey (Isère) en faisant référence à la détérioration des conditions de travail des sous-traitants dans le parc nucléaire d'EDF.

Privatisation d'EDF, relance du nucléaire avec le réacteur EPR, risque d'accident nucléaire : c'est dans ce contexte que le "Réseau Sortir du nucléaire"⁽²⁾, fédération de 650 associations, lance une grande campagne nationale "**Pour un vrai service public de l'électricité sans nucléaire**". EDF est menacée de privatisation avec une ouverture totale du marché d'ici à 2007. Conséquences : risques accrus d'accidents nucléaires (pour accroître sa rentabilité, EDF réduit déjà les dépenses de maintenance des centrales), hausse du prix du kWh à moyen terme pour les petits consommateurs, discrimination entre les usagers en défaveur des plus modestes, coupures de courant, dégradation des conditions de travail des agents EDF et des sous-traitants, suppressions d'emplois, etc.

Les récentes coupures de courant aux Etats-Unis s'expliquent par la négligence de compagnies privées pour l'entretien des réseaux électriques non directement rentables. EDF n'est pas encore privatisée, mais dans certains domaines, elle ne remplit déjà plus son rôle de service public : où est l'intérêt des usagers, lorsque EDF pousse à toujours plus de consommation d'électricité (chauffage électrique, climatisation, etc.) dans le seul but d'accroître sa rentabilité financière ? Pourquoi EDF continue-t-elle à privilégier le nucléaire, énergie dangereuse et coûteuse, contre l'avis d'une majorité de l'opinion publique ? Un vrai service public, au service du public, devrait avoir comme mission essentielle de favoriser des énergies respectueuses de l'environnement, qui ne mettent pas en danger les générations présentes et futures : il est en effet totalement immoral et irresponsable de léguer le démantèlement des centrales nucléaires à nos descendants ainsi que des déchets radioactifs artificiels, mortels pour des milliers d'années. Le rôle d'un service public serait de promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans l'intérêt de tous, aussi bien aujourd'hui que demain.

La campagne nationale du *Réseau Sortir du nucléaire*, destinée à un très large public, vise à interpeller le gouvernement qui s'appête à annoncer la construction de l'EPR, réacteur coûteux et déjà obsolète (pour lancer un second programme français de centrales nucléaires), mais aussi le PDG d'EDF, François Roussely, et les différents responsables des agences locales d'EDF. Cette campagne vise aussi à tendre la main aux salariés et aux syndicalistes d'EDF pour leur montrer qu'un autre choix est possible entre la privatisation et la voie sans issue du nucléaire. Dans son document de campagne, le *Réseau Sortir du nucléaire* publie un document original et inattendu : une facture EDF "idéale". C'est une proposition pour montrer comment un vrai service public pourrait transformer une simple facture en un outil de communication afin que chaque foyer français soit directement interpellé sur les enjeux énergétiques : en incitant fortement aux économies d'électricité, en donnant le choix à chaque usager de l'énergie qu'il souhaite privilégier à travers un "fonds énergie", en incitant au développement des énergies renouvelables etc.

Le Réseau Sortir du nucléaire, appuyé par 650 associations locales ou nationales, appelle à une très large mobilisation autour de cette grande campagne nationale pour exiger "un vrai service public de l'électricité sans nucléaire". Chaque citoyen ou usager d'EDF, peut demander à recevoir gratuitement le document de campagne en envoyant un mail à : rezo-@club-internet.fr (merci d'indiquer votre adresse postale).

Communiqué de presse du 27 octobre 2003

(1) Intervention lors du congrès de la Fédération des mines et de l'énergie de la CGT à Biarritz (*Libération* du 15 octobre 2003).

(2) Réseau "*Sortir du nucléaire*" : Fédération de 650 associations 9, rue Dumenge 69317 Lyon Cedex 04 Tel. 04 78 28 29 22 - Fax : 04 72 07 70 04 www.sortirdunucleaire.org

Assurance maladie : “l'équilibre” entre public et privé dont rêvent Raffarin et Mattéi

La volonté de privatiser le système de santé dénoncée dans la note “Main basse sur l'assurance maladie” se concrétise de plus en plus clairement. À côté du volet qui consiste à introduire de plus en plus d'assurance privée dans le système de couverture, l'autre volet vise à favoriser au maximum les conditions du développement de l'offre privée de soins.

Ainsi, il n'est pas sans intérêt de consulter, dans la loi de Finances 2004 au chapitre du budget du ministère de la Santé, “les plans régionaux d'investissements supplémentaires correspondant à des opérations de coopérations et de complémentaires”. Les montants budgétisés sont les suivants :

- seuls 437,8 millions d'euros iraient directement à l'hôpital public (13 projets)

- 1,047 milliard d'euros seraient utilisés pour des opérations dites de complémentarités entre public et privé (51 projets). Il s'agirait d'aides aux concentrations-fusions-acquisitions et “coopérations” diverses, qui au bout du compte permettront au secteur privé de s'implanter au sein même du secteur public existant

- 490, 9 millions d'euros seraient alloués au secteur privé existant (26 projets), pour des opérations de “complémentarité” entre structures privées déjà existantes ou pour de nouvelles implantations.

Au total donc, sur 1, 976 milliard d'euros inscrits au titre des plans régionaux d'investissements hospitaliers, seuls 22,15 % du total seront alloués au secteur public hospitalier.

En revanche, près de 78 % du total est destiné à faciliter, de manière directe ou indirecte, le développement du secteur privé dans l'offre de soins.

Alors que les déficits publics et sociaux sont considérables, le gouvernement actuel s'apprête donc à financer les structures de soins privées par le budget de l'État pour un montant avoisinant 1,5 milliard d'euros, soit près de 3 % du déficit du budget de l'État. De la même manière, ce montant représente entre 10 et 12 % du déficit de l'assurance maladie prévu pour 2004, alors que celui-ci est désigné comme une charge insupportable...

La stratégie menée par le gouvernement répond autant aux exigences du Medef, de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) qu'au souhait de certains investisseurs de développer leur réseau de structures de soins privées, au premier rang de ces investisseurs, la Générale de santé.

Ainsi, comme la réforme de l'assurance maladie obligerait, pour se couvrir de manière satisfaisante, à souscrire aux multiples formes d'assurance complémentaires privées (voir ainsi le rapport Chadelat), ce sont les structures de soins privées qui seraient de plus en plus susceptibles d'offrir des soins de qualité et un accueil cohérent. De là à penser que les patients bien assurés y seraient accueillis en priorité, il n'y a qu'un pas. Les deux pans de la privatisation du système prévus par la réforme Raffarin-Marréi, seraient alors largement financés sur fonds publics, autant par le crédit d'impôt prévu pour encourager les assurés à souscrire la complémentaire dite “de base”, que pour l'implantation et le développement d'établissements privés avec l'aide du budget du ministère de la Santé.

José Caudron co-auteur de la Note de la fondation Copernic «Main basse sur l'assurance maladie» (Syllepse, 2003) Fondation Copernic Boîte postale 32 – 75921 Paris Cedex 19 – Tél : 06 75 25 77 76 copernic2@wanadoo.fr - http://fondation-copernic.org

Dans le cadre de nos échanges avec la revue “Alternative Libertaire”, nous publions ci-dessous l'édition parue dans le n°123 (novembre 2003) de ce mensuel. “Alternative Libertaire” (Site : www.alternativelibertaire.org Abonnement un an : 25 euros. Chèque à l'ordre d'“Alternative libertaire” BP 177 75967 PARIS cedex 20) est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.

Réaction et diversions

En avril 2003, en pleine ascension de la grève des enseignant(e)s, Sarkozy tentait une diversion sur la question du foulard à l'école et du respect de la laïcité pour venir au secours d'un gouvernement malmené dans la rue et en quête de consensus national. Un consensus sur lequel Chirac et Raffarin avaient pu s'appuyer pendant plusieurs mois sur la question de l'Irak, et qui les avaient beaucoup aidé pour appliquer leur programme ultralibéral. Mais là, la mèche était un peu grosse et elle devait alors faire long feu. Les propos de Sarkozy sur le port du foulard à l'école et les moyens du gouvernement pour y remédier intervenaient également un an, pratiquement jour pour jour, après le premier tour de l'élection présidentielle.

Plus que jamais la droite court après le FN et prétend sublimer la crise de la représentativité et les tensions sociales à travers le recours à des thématiques identitaires.

Cette fuite en avant a pour seul but de conserver le pouvoir à tout prix. C'est une stratégie à courte vue et à haut risque.

Juin 2003, le gouvernement affaibli dans les sondages, et soucieux de reconquérir quelques points pour aborder dans des conditions plus favorables une année électorale difficile, évoque la perspective d'une loi sur le port des insignes religieux à l'école...

La droite qui a toujours combattu la laïcité en deviendrait aujourd'hui la championne, et il faudrait marcher ! Rappelons tout de même que l'UMP essaye d'obtenir à l'Assemblée nationale des rallonges budgétaires plus importantes pour l'école privée et confessionnelle (le PS n'est du reste pas tout blanc et il a su faire profiter l'église catholique de ses largesses dans un passé proche). Précisons que dans les collectivités locales qu'elle contrôle, la droite redistribue de plus en plus de fric aux écoles privées et, notamment, à un enseignement supérieur privé en pleine expansion. Enfin, comme le PS, elle ouvre en grand les portes de l'enseignement public au Medef et à ses appendices, et s'apprête avec le projet de loi sur l'autonomie des universités à accélérer la privatisation de l'enseignement supérieur.

La question de l'oppression des religions ne peut toutefois pas se limiter à l'appréciation de son instrumentalisation par le gouvernement.

Et nous sommes tout à fait clair(e)s sur ce point.

Accepter qu'une jeune femme se voile par contrainte ou par « libre consentement », c'est capituler devant l'oppression religieuse, c'est accepter l'idée que ce corps soit soustrait au regard de l'homme, au regard de l'autre, parce que religion (l'islam en l'occurrence) et patriarcat, qui ne font qu'un, le considèrent comme impur.

Le devoir de l'école est de s'y opposer et de faire en sorte que l'élève accepte de retirer son voile.

Pour y parvenir, la bonne méthode, c'est le dialogue sans concession. C'est ce type de détermination qui paye dans la quasi totalité des cas. C'est le nœud du problème.

La pire des solutions, c'est l'exclusion. À Aubervilliers, elle a sanctionné deux lycéennes alors même que toutes les tentatives de médiations n'avaient pas été menées. Et il y a fort à parier que le vote d'une loi encouragera les tenants des solutions administratives et expéditives qui ne feront au mieux que déplacer les problèmes, au pire les amplifier.

Notre refus de l'exclusion ne s'accompagne par pour autant d'une tolérance particulière à l'égard des prétentions des religions à régner sur les consciences, des religions dont le propre est l'intolérance à chaque fois que le rapport de force qu'elles entendent imposer leur est favorable. À la pointe du combat pour la laïcité et la liberté de pensée au tournant du XXe siècle, les libertaires doivent plus que jamais faire de la lutte contre les religions et leur offensive actuelle une des priorités de leur combat en ce XXIe siècle commençant.

Alternative libertaire, le 23 octobre 2003

Appel pour le retrait du projet de loi RMI – RMA

Après la remise en cause de la CMU et de l'aide médicale d'Etat, la non-pérennisation des emplois jeunes, la mise en cause des 35h accélérant encore un peu plus la flexibilité du travail, la réforme des retraites, adoptée récemment par le Sénat, constitue une contribution supplémentaire à la dégradation du marché du travail et à la détérioration des conditions des plus précarisés. Ce projet de loi porte sur la décentralisation du RMI et la création d'un revenu minimum d'activité (RMA). Il crée un contrat dérogeant au droit du travail, le "contrat d'insertion - Revenu Minimum d'Activité", qui "incite" les bénéficiaires à accepter n'importe quel travail et permet aux entreprises de recruter des allocataires vingt heures par semaine pour le tiers du coût du Smic.

Le gouvernement affirme vouloir ainsi favoriser l'insertion des allocataires du RMI en "incitant" les entreprises à les recruter. Mais ces mesures vont surtout provoquer un vaste effet d'aubaine, destructeur d'emplois. Les entreprises susceptibles de recruter des RMIstes sont en effet celles qui recourent déjà massivement aux emplois à bas salaires, via des temps partiels et/ou de courte durée. Le cas de l'hôtellerie restauration, des services à la personne, d'une partie de la grande distribution, etc. Les autres entreprises, qui misent sur des relations durables avec leurs salariés et recrutent sur des critères d'expérience et de qualification, ne changeront pas leurs pratiques.

La surprise que le gouvernement compte verser avec l'adoption du projet de loi RMA (l'équivalent de l'allocation versée à un allocataire vivant seul, soit 362 euros par mois) ne servira donc qu'à encourager les entreprises, alléchées par l'aubaine financière, à prendre des RMIstes à la place de ceux qu'elles embauchaient sur des contrats de droit commun à temps partiel, en intérim ou en saisonniers. Sous cet angle, cette réforme ne fait qu'accélérer et alimenter la précarité des catégories déjà les plus précarisées : travailleurs faiblement diplômés, percevant des bas salaires (notamment les femmes)

Au delà de la déstabilisation du marché du travail et de l'attaque majeure contre le SMIC, le RMA va contribuer à détériorer la situation des premiers concernés : les RMIstes. Ces derniers y perdront eux aussi car il n'y a guère d'espoir dans ces conditions qu'ils continuent à décrocher par eux mêmes un emploi quand une entreprise peut les embaucher pour le tiers du coût du Smic ! Pour eux, cela signifie une perte d'autonomie dans le choix de l'emploi mais aussi une

perte financière : la loi actuelle prévoit en effet que les allocataires peuvent cumuler pendant quatre à six mois leurs revenus et leur allocation. Actuellement, en décrochant un mi-temps, ils peuvent donc percevoir jusqu'à 860 euros. Avec le RMA, ils ne toucheront que 550 euros. Après avoir été des pauvres sans travail, les rmistes deviendront des travailleurs pauvres.

S'il s'agit vraiment de favoriser l'insertion des allocataires du RMI, pourquoi ne pas commencer à s'adresser aux premiers concernés en leur demandant d'expliquer ce qu'ils vivent et pourquoi ils n'arrivent pas à s'en sortir ? Ils sont les mieux placés pour suggérer les contours d'une réforme globale.

En outre, si le Conseil constitutionnel accepte en l'état le projet, il est prévu que les cotisations versées au titre des allocations chômage et de la retraite ne soient "assises" que sur le complément salarial

soit comme un paresseux, se contentant de l'allocation (voire un tricheur qui ne déclare pas tout), soit tellement "cassé" qu'il serait en partie improductif (ce qui limiterait les effets d'aubaine pour les entreprises). Dans tous les cas, c'est bien de sa faute, volontairement ou non. Or, toutes les études sérieuses faites à partir d'enquêtes menées sur des échantillons d'allocataires ont maintes fois montré que le chômage est d'abord lié à la pénurie d'emplois et de la précarité du marché du travail. Ceux qui ont du mal à sortir du RMI ont d'ailleurs en commun d'être positionnés sur le segment précaire du marché du travail, c'est-à-dire d'être confrontés à des employeurs qui embauchent sur des temps partiels, des emplois saisonniers.

La création du RMA, si l'Assemblée nationale l'adoptait après le Sénat, entérinera ces phénomènes en dégradant un peu plus la situation des allocataires, leur retirant le peu de droits que la loi de 1988 leur octroyait, autorisant notamment des modalités de recours non contentieux. Désormais, seul l'allocataire serait tenu de respecter le contrat d'insertion. La collectivité n'a plus d'engagement réciproque à honorer. Le RMI devra se mériter (les activités de participation à la vie associative, culturelle et sportive seront exclues du contenu des contrats d'insertion). En outre les conseils généraux auraient tout pouvoir pour nommer les représentants aux commissions locales d'insertion, et agréeraient seuls le contrat d'insertion. Sans contrepartie : aucune modalité véritable d'évaluation de leurs pratiques n'est prévue. La suppression des crédits obligatoires d'insertion organise, d'ailleurs la fin de la politique d'insertion en tant que politique publique.

Au-delà du mépris social qu'il révèle dans la non prise en compte de la réalité et de la parole des premiers concernés, les allocataires du RMI et leur famille, ce projet, loin de réduire leurs difficultés, aboutira en fait à aggraver la situation de tous et toutes les salarié(e)s

On ne peut accepter une loi qui érige le principe de non égalité entre ses membres comme valeur du vivre ensemble. Parce qu'il contribue à précariser un peu plus l'emploi, à dégrader les conditions des chômeurs, à produire un nouveau sous-prolétariat, bref à affaiblir et exclure ceux qu'il entend insérer, ce projet de loi est inacceptable et inamendable.

Il doit être combattu à la mesure de l'attaque qu'il représente. Ou retiré.

Vous pouvez adresser votre signature à : AC! : avron@ras.eu.org APEIS : Apeis@freesurf.fr MNCP : masuiv@free.fr



versé par l'employeur pour obtenir la moitié d'un Smic mensuel, soit sur moins de 300 euros. Autrement dit, en travaillant un an, un RMIste ne validerait qu'un trimestre de retraite !

Le RMA n'offre donc pas un salaire mais une contre partie dégradée d'un travail imposé. Remettant, par ailleurs, en cause le droit à la solidarité, il vise d'abord à contraindre les allocataires du RMI à s'activer en prenant n'importe quel travail, généralisant ainsi le système du workfare (obligation de travailler contre l'aide sociale) cher aux pays anglo-saxons.

Certes, le projet de loi français se garde de parler d'obligation, mais l'exposé des motifs ne manque pas à plusieurs reprises de faire porter le soupçon de l'échec du volet insertion du RMI sur les allocataires. Le RMIste y est présenté

Soutien à Pumpernickel

Pumpernickel fait partie des trop rares publications de la presse alternative avec lesquelles nous nous sentons en résonance et avec lesquelles nous sommes régulièrement en contact. Son créateur et principal animateur, Antoine Michon, la présente dans les lignes suivantes. Il vient d'être assigné en justice par MM. le maire de Wissembourg et son premier conseiller pour diffamation ou injure, ils lui réclament chacun 3 500 euros de dommages et intérêts. Et pour faire bonne mesure la communauté de communes de Wissembourgs s'est également jointe à la plainte avec les mêmes prétentions. A travers cette action judiciaire, c'est bien évidemment une voix impertinente dans sa forme mais toujours pertinente dans son fond que l'on cherche à faire taire. Nous incitons tous nos lecteurs à écrire à Pumpernickel pour assurer Antoine de leur soutien et lui apporter leur appui.



Présentation de Pumpernickel

Cette tribune est née en septembre 1995 après la déroute électorale de l'opposition municipale. Dans mon esprit, il s'agissait de fournir à la population une possibilité d'expression qui soit à l'abri des pressions financières - ou politiques de droite particulièrement - et de dépasser le cadre institutionnel trop rigide de l'assemblée communale. Le conseil municipal ne permet pas l'exposé d'une opinion divergente, car le temps de parole, toujours trop compté, est

soumis au bon vouloir d'un maire qui confond situation majoritaire et autoritarisme. Au départ, des contacts ont été pris avec les différentes composantes de l'opposition pour mettre en place une sorte d'organe collectif. Mais devant les hésitations des uns et les exigences des autres, j'ai décidé de partir seul en optant pour une ligne rédactionnelle certes ouverte mais plus en direction de celles et ceux qui sont privés du droit à l'expression.

En huit années d'existence, ce petit journal, tiré à 500 exemplaires en période normale, a pris du poids (8 ou 12 pages A₄ au lieu de 4 dans les premières éditions) et a réussi à s'imposer comme le pendant ironique et satirique mais cependant crédible d'une presse conventionnelle ou de propagande, voire les deux à la fois. La parole a été donnée aux immigrés, aux RMIstes, aux locataires en délicatesse avec les pratiques de l'office HLM, aux handicapés dont les revendications ont été maintes fois relayées, et aux cyclistes en butte aux mille et une vexations de la police municipale. Des thèmes ont été traités, en particulier celui des femmes à Wissembourg ; ou bien l'amiante au travers de la démolition d'un établissement scolaire quelques jours avant que ne s'appliquent les nouveaux décrets en 1996. Actuellement, c'est plutôt la politique immobilière de la ville qui est dans le collimateur, de même que ses initiatives "culturelles" ou de "défense du patrimoine architectural". Sans forfanterie excessive, ce journal jouit d'une certaine popularité qui dépasse largement les clivages partisans.

C'est probablement cela qui est l'origine de la plainte déposée par le maire et son 1^{er} adjoint, excédés de se faire brocarder tous les trimestres par une parole qu'ils sont incapables de contrôler. Il a fallu à maintes reprises qu'ils se justifient dans leur journal dit "bulletin municipal d'informations", ce qui ne leur était jamais arrivé jusque-là. En créant ce journal et en lui donnant le nom d'un petit personnage mythique de l'histoire locale, sorte de Till l'espiègle, j'ai, avec le soutien de tous les amis, créé une situation réellement nouvelle et totalement inédite de mémoire d'archiviste et d'historien local.

Comment fonctionne Pumpernickel ? J'en assure la plus grande part rédactionnelle et accueille à chaque numéro pour environ 40% de la surface des textes venant d'amis ou de connaissances qui désirent exprimer une idée ou un avis. Le débat est suscité, il n'est jamais conduit ou dirigé. Les lecteurs sont traités comme des êtres majeurs qui ont tous les droits sauf celui d'utiliser la vulgarité pour s'exprimer. De même, xénophobie et antisémitisme ainsi que les appels à violence sont-ils interdits de séjour dans les colonnes. En contrepartie d'une recherche de la qualité de l'expression et de la réflexion, les dons ne cessent d'alimenter les finances du journal qui peut se prévaloir d'une petite centaine d'abonnés.

Cerise sur le gâteau, j'ai obtenu, de haute lutte et malgré l'organisation administrative particulière de ce journal, l'attribution d'un numéro de CPPAP ces derniers mois.

La plainte à laquelle je dois répondre m'a beaucoup surpris tant par son ampleur que par les prétentions de la mairie. Comme les comptes publiés annuellement le montrent, mon budget ne dépasse pas 500 euros par an, du fait évidemment que je ne compte pas les heures passées à glaner les renseignements ou à composer et à mettre en page. De même, la distribution intra muros se fait sans recours à la poste, ce qui permet de faire de substantielles économies.

Je suis en relation avec d'autres journaux dans le même genre. Nous procédons à l'échange d'information et d'articles qui sont reproduits dans la plus grande confiance. C'est probablement à ce type de coopération que la mairie de Wissembourg envisage de mettre un terme à cause de la menace qu'elle est susceptible de créer.

Wissembourg, le 5 octobre 2003

Pumpernickel c/o Antoine Michon 1, rue Saint-Jean 67160 Wissembourg

Soutien aux inculpés de FUMEL

(communiqué de presse)

Le 15 mars 1999, une trentaine de militants (AC ! CLASH)* venus de plusieurs départements (6 du Puy de Dôme) mirent définitivement fin à une pollution engendrée depuis 17 ans par l'incinérateur de FUMEL (Lot et Garonne).

Suite à cette action non violente reconnue comme un véritable acte de salubrité publique, 5 militants firent de la prison préventive (15/30 jours). Un 6^{ème} entama une grève de la faim de 32 jours afin de dénoncer la répression (contrôle judiciaire draconien, interdiction d'association, obligation de démissionner de leur mandat associatif)

En Décembre 99, un militant inculpé, riverain de l'incinérateur, déposa une plainte contre les véritables coupables qui ont laissé empoisonner toute une population au mépris des règles élémentaires de santé publique (responsables du Syndicat mixte de l'incinérateur, administration en charge du contrôle de cette installation classée). A ce jour, cette plainte contre X n'est toujours pas jugée.

Le 17 septembre 03, soit 4 ans après les faits, six militants comparaissent devant le TGI d'AGEN. Des peines de 9 mois de prison, dont un ferme, pour quatre d'entre eux et de 6 mois à 3 mois de sursis pour les autres furent demandés par le Procureur, prétextant que l'action des militants d'AC ! CLASH était beaucoup plus dangereuse pour la démocratie qu'un peu de DIOXINE ! Un comble lorsque l'on apprend que plusieurs cancers de la thyroïde se sont révélés depuis dans le voisinage de l'incinérateur.

Une fois de plus, le déroulement de l'audience et l'attitude de la présidence a laissé à l'assistance (réduite à 20 personnes) une sale impression de justice à deux vitesses (4 témoins dont José Bové récusés, tentative de déstabilisation des autres témoins) un minimum d'impartialité aurait supposé qu'on laisse s'exprimer les arguments à décharge que la juge d'instruction avait déjà refusé d'entendre. Le 19 novembre 03 à 14 h, le délibéré sera rendu au TGI d'AGEN.

Clermont-Ferrand le 06/11/03

(*)AC ! (agir ensemble contre le chômage) CLASH (Chômeurs Libres Actifs Solidaires Heureux)

[Au moment où vous lirez ces lignes le jugement sera rendu. Pour tout contact, soutien ou information s'adresser à :

Comité de soutien aux inculpés de FUMEL 31 Rue des Gras 63000 Clermont-Ferrand Tel/04 73 36 66 44 ou 0473 14 08 22 ou 06 25 29 91 67]

Rencontres et lectures à contre courant

Le mal des mots

"Le mal des mots" (124 pages, préfacé par Charles PIA-GET : lutte des LIP, vous vous souvenez ?) est à la fois un cri de colère viscéral autant que facétieux ainsi qu'une invitation urgente à la résistance.

Il est composé de chroniques qui se veulent la dénonciation de la terreur que prétendent semer les nouveaux maîtres de nos vies, par les mots - avec "nos mots" - qu'ils s'approprient avec une audace scandaleuse pour nous empêcher de comprendre comment va le monde.

Le multiple sens des mots, l'ambiguïté de leurs portées, les anglicismes généralisés, les vocabulaires spécifiquement affectifs, la réversibilité et les combinaisons des significations, les couleuvres pseudo-scientifiques, les extensions abusives etc., sont autant de produits industriels des discours publics dont nous abreuvons les officines libérales de communication. Certains appellent cela la langue de bois ou le mentir vrai.

Comme le dit l'auteur, ce petit livre est banalement inestimable. Il n'a donc pas de prix : même si cela complique un peu sa diffusion, vous êtes invités à lui attribuer la valeur que lui confère votre propre adhésion à son propos. Pour en savoir plus ou/et se procurer cet ouvrage remarquable, contactez l'auteur : Etienne CANALE, rue Faye Montchauvrot 39230 MANTRY (tél : 03 84 85 56 38)

Les autres voix de la planète

Dans son édition du deuxième trimestre 2003, le bulletin n° 20 du CADTM (29 rue Plantin B - 1070 BRUXELLES 3 euros. Abonnement : 38 euros pour la France par virement postal international. Tél : 32 2 527 59 90) consacre plusieurs textes à l'Amérique latine : Venezuela, Brésil, et deux textes sur l'Argentine dont un qui fait le point, seize mois après l'Argentinazo : *"les partis politiques institutionnels et leurs alliés sont parvenus à stabiliser les institutions bourgeoises, profondément discréditées par le mouvement populaire insurrectionnel de décembre 2001, dont le cri de ralliement avait été : "Qu'ils s'en aillent tous !". () Les forces de gauche ne sont pas parvenues à bâtir une réponse unitaire () Les assemblées de quartier des carcerolazos ont pratiquement disparu. () Les manifestations de piqueteros n'ont plus la même importance ()"*

Dans ce numéro **"des Autres Voix de la Planète"** est insérée une pétition en faveur d'un Irak libéré des dettes : *"Nous, citoyens de nombreux pays, nous unissons pour déclarer que le peuple irakien ne peut être tenu pour responsable des dettes contractées et des frais engagés par Saddam Hussein et son régime despotique. ()"* Pour obtenir le texte complet écrire au CADTM ou consulter le site Web : <http://www.cadtm.org>

Syndicaliste !

C'est la revue du **Courant Syndicaliste Révolutionnaire (CSR)**, lieu de réflexion et de confrontations des pratiques ouverte à tous les militants syndicalistes qui se sentent partie prenante de la lutte pour l'émancipation des travailleurs. Ses animateurs sont des syndicalistes appartenant à divers syndicats.

Le numéro 21 (septembre 2003) de **"Syndicaliste !"** est consacré en grande partie à une analyse du mouvement de grève de mai-juin 2003 intitulée : *"Une défaite porteuse d'espoirs"* La critique est sans concession; par exemple, concernant l'extrême gauche : *"() La nuit des organisations politiques collait des affiches en faveur de la grève générale, et le matin, beaucoup de leurs militants freinaient la grève générale interpro. La raison est simple et toujours la même. Ces militants ne désiraient pas prendre le risque d'affronter ouvertement la bureaucratie syndicale, de peur de perdre leur mandat. Il faut y voir des logiques d'apparatchiks mais aussi*

une orientation léniniste historique qui fait du syndicalisme un simple relais du parti d'avant-garde."

Ce numéro 21 de **"Syndicaliste !"** contient également un dossier de 3 pages sur les Bourses du Travail.

Abonnement : 15 euros les 10 numéros. Adresser votre chèque à l'ordre du CSR au : Comité Syndicaliste Révolutionnaire BP 9 95270 BELLOY Tél : 06 71 59 63 08 . internet : perso.wanadoo.fr/csr_courant_s.r@wanadoo.fr

Le CSR diffuse également des brochures (elles sont toutes à 1 euro). La dernière, datée de juillet 2003, est consacrée à l'indemnisation du chômage.

Les affaires sous la guerre : Armes, pétrole & argent sale en Angola

C'est un ouvrage produit par l'ONG britannique Global Witness et traduit de l'anglais par Sandrine Lapuyade et paru aux Editions Agone.

Depuis que la guerre civile angolaise a repris en janvier 1998, le développement économique et social du pays n'a cessé de se détériorer alors que les revenus pétroliers continuent de croître. Les trois quarts de la population survivent avec moins d'un dollar par jour; 42% des enfants âgés de moins de cinq ans sont sous-alimentés; un enfant meurt de maladies guérissables ou de malnutrition toutes les trois minutes; l'espérance de vie est de 45 ans et environ 3,1 millions de civils ont eu à s'enfuir de chez eux. Les investigations de l'ONG britannique Global Witness ont révélé que les hauts fonctionnaires angolais émargent sur des acquisitions militaires largement surévaluées, et dévoile l'existence de fuites de capitaux dans les Iles Vierges britanniques. Ce livre met à jour les complicités dont se sont rendues coupables sociétés pétrolières et banques internationales avec l'argent des contribuables des pays du Nord. Il révèle le dispositif de pillage des avoirs de l'Etat angolais par ses élites corrompues. Il montre comment le blanchiment d'argent mis en place par l'Angolagate ne s'arrête pas en France mais couvre notamment l'Europe, la Russie et les Etats-Unis. Organisation non-gouvernementale britannique sans affiliation politique, Global Witness se concentre sur les liens entre les violations des droits humains et de l'environnement, notamment les impacts de l'exploitation des ressources naturelles sur les pays et leur population.

240 pages Format 9 * 18 cm Prix : 13 euros ISBN : 2-91084 6-90-3 <http://www.agone.org/lesaffairesouslaguerre>

Au miroir marxiste

"L'orient incandescent - Le Moyen-Orient au miroir marxiste" Par Gilbert ACHCAR Cahiers libres, éditions Page deux **350 p., 22 euros**. Recueil d'articles rédigés de 1980 à 2003, cet ouvrage est une chronique marxiste de quelques moments forts de l'histoire tumultueuse de l'Orient musulman: l'intégrisme islamique, l'Iran, la Palestine, l'Irak. Il retrace l'évolution de la stratégie des Etats Unis au Moyen-Orient et en analyse les ressorts, permettant de percevoir la logique historique des événements "au miroir marxiste".

Le coeur au ventre

On a failli oublier de vous signaler la parution ce printemps du dernier roman de Thierry Maricourt, **Le coeur au ventre** (Editions Agone, BP 2326 13213 Marseille Cedex, 112 pages, 11 euros). Et on aurait eu tort. Ce récit se lit comme on reçoit un coup de poing au ventre. Et, même après l'avoir refermé, on continue à ressentir le mal-être de son héroïne sans nom, une jeune femme à la dérive, aspirée par la spirale de l'alcoolisme. Ce qui est remarquable, c'est la manière dont, par un récit resserré et une écriture très nerveuse, Thierry Maricourt parvient à nous faire ressentir le manque d'horizon de son héroïne, la vanité de ses efforts pour s'en sortir, la puissance de la force qui implacablement la plie à son destin.

Le Pouvoir

En pleine lumière surgirent les Médias fin prêts pour le grand concert d'abrutissement général.

Le Mérite alors entra sous les applaudissements fanatiques de la Cour. Il s'accoupla dans l'instant avec son compagnon indispensable: le Flickage. La Basse-Cour s'ébrouait bruyamment, sortant ses plus belles plumes pour l'intense satisfaction du Coq au jabot si imposant; les Dividendes pleuraient de joie.

La Faconde était là depuis longtemps si habituée à serrer chaleureusement tes mains anonymes. Les petites vieilles tremblaient d'émotion ne sachant pas qu'elles mourraient dans l'année.

La Tyrannie fit une entrée fracassante et casquée de frais. Sous l'Empire du Baron des vitres explosèrent, nul n'y prit garde. Il pérora: " Le pouvoir c'est nous, vous êtes nos collabora-

teurs " quelques sourires insolents et le Baron porte-parole insista crûment: " Vous êtes nos collabos ", et ils s'inclinèrent.

Le Mensonge d'Etat réapparut nourri de stock-options : que serve la leçon et nulle autre.

La Force Armée veillait, galonnée, flattée, caressée.

La Bourse péta d'émotion à l'annonce de la fabrication d'un sous-marin nucléaire chargé de milliers de missiles capables de détruire n'im-

porte quel village subversif, n'importe quel appartement, n'importe quel individu, sans risque d'erreur, et le discours s'ensuivit: l'ennemi est à l'intérieur, l'ennemi est dans les cœurs, l'ennemi est dans les désirs et les rêves des acteurs, instituteurs, jardiniers, ouvriers enchaînés, poètes de la nuit, planteurs d'arbres, facteurs, docteurs, balayeurs, et cultivateurs. La Condescendance fit une apparition rapide, voilée, l'œil souple.

L'Argent triomphait royalement. Le Pouvoir fut applaudi. Il s'engouffra dans son bunker.

Herbé

Ce texte, reflet du monde actuel, est extrait de "L'œil de Fennec", n° 200 (octobre 2003). Adresse : L'œil de Fennec" La Spouze 23230 LA CELLE SOUS GOUZON

COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J. FORTCHANTRE / B. SCHAEFFER
SEB / A. ET D. WALTER

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
 de SOUTIEN Euros
 Faibles ressources (selon possibilités)

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-

A CONTRE COURANT
(service abonnements)
BP 2123
68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 20/11/2003

Sommaire

- Page 1 Edito
Page 2 à 5 Touche pas à mon école !
Page 5 Vous commencez à me les gonfler
Page 6 Eveiller le désir d'une lutte collective
Page 7 Lettre ouverte à mes amis juifs
Page 8 et 9 Contre l'arrêté du 24 juillet 2003
Page 9 Pour un vrai service public de l'électricité
Page 10 Assurance maladie (Texte Fondation Copernic)
Page 10 Réaction et diversions (Edito AL)
Page 11 Appel pour le retrait de loi RMI - RMA
Page 12 Soutien à Pumpernickel et aux inculpés de Fumel
Page 13 Rencontres et Lectures
Page 14 Le Pouvoir

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)
et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>
Courriel : courrier@contrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE